Réf. Farde e-Assemblées : 2378206

N° OJ : 87

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Subsides à l'asbl Ferrer Formations.- Modifications budgétaires 2020.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 portant sur l'exonération du dépôt des bilan et comptes ainsi que du rapport de gestion et de situation financière pour les subsides de moins de 24.750,00 EUR ;

Vu les crédits inscrits aux articles 70008/33202 et 74108/33202 du budget ordinaire de 2020 par modification budgétaire, feuilleton 01 2020, adopté par le Conseil communale le 09/11/2020 et sous réserve de son approbation par l'autorité de tutelle;

Considérant que l'asbl Ferrer Formations a entièrement rempli les obligations prévues par la loi et la délibération du Conseil communal précitées.

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique :
Octroyer les subsides suivants à l'asbl Ferrer Formations :
- 40.000,00 EUR pour la formation hybridation des enseignements, article 70008/33202 - ED. 20/47957;
- 18.000,00 EUR pour le certificat citoyenneté, article 74108/33202 - ED. 20/48673;
du budget ordinaire 2020, sous réserve d'approbation par l'autorité de tutelle des modifications budgétaires, feuilleton 1 de 2020, adoptées par le Conseil communal du 09/11/2020.

Annexes :